

LA LETTRE TRIMESTRIELLE

UNE PUBLICATION D'ONLY FINANCE



PERFORMANCES (NETTES DE FRAIS) DE NOS PRINCIPAUX PORTEFEUILLES DEPUIS : LE DÉBUT DE L'ANNÉE, 1 AN ET 3 ANS (AU 31/03/2023)

	2023	1 an	3 ans
Dynamique :	6,5%	-4,0%	60,9%
Équilibré :	3,7%	-7,7%	17,6%
Prudent :	0,3%	1,7%	9,5%
ESG* :	5,2%	-8,1%	49,9%
Thématiques :	7,1%	-11,9%	66,9%

*ESG : Environnement Social Gouvernance

Les performances passées ne préjugent pas des performances futures. Ce courriel ne constitue ni une recommandation d'achat ou de vente, ni une incitation à l'investissement.

Les performances des marchés financiers sont bien orientées depuis le début de l'année, notamment en Europe. En effet, les hausses des bourses américaines, asiatiques et émergentes ont été plus timides, une fois n'est pas coutume.

Le ralentissement de l'inflation se matérialise et laisse espérer que les banques centrales pourront souffler un peu et suspendre leur cycle de hausse des taux, avec peut-être même la possibilité d'une baisse des taux plus tard dans l'année. L'amélioration de la visibilité sur les politiques monétaires et sur les perspectives économiques devrait alors bénéficier aux investisseurs.

COMMENT PROTÉGER SON PATRIMOINE FINANCIER ?

Écrit par Jean-Baptiste Brette & Fabien Laurenceau

Le mois de mars a été caractérisé par une soudaine crise bancaire. Cette situation a évidemment provoqué une forte volatilité sur les principales classes d'actifs. Pour autant, ce choc a été très furtif, et le mois de mars tout comme l'ensemble du trimestre restent finalement bien orientés.

Les banques centrales et les gouvernements ont réagi rapidement pour faire face aux difficultés récentes. Ils ont appris des erreurs du passé. La débâcle de SVB a rappelé indéniablement de mauvais souvenirs. Une crise de liquidité typique liée à : une mauvaise gestion actif-passif, un passif faiblement diversifié et à l'absence de couverture des risques de taux à l'actif du bilan. En outre, SVB et d'autres banques régionales américaines avaient des expositions clients trop importantes sur des secteurs volatils, à savoir les start-ups de la Silicon Valley et les cryptomonnaies.

Concernant le rachat forcé de Crédit Suisse par UBS, la situation était différente mais également liée à des problèmes de liquidité. En effet, Crédit Suisse a subi une crise de confiance particulièrement aiguë, la faute à des années d'erreurs et de scandales. Cette crise a entraîné des retraits importants et a rappelé aux investisseurs que le bon fonctionnement du système financier mondial reposait essentiellement sur la confiance. La conséquence immédiate de cette opération de sauvetage a été de lourdes pertes pour les investisseurs obligataires sur la dette subordonnée de la banque helvétique et pour ses actionnaires. En avalant sa rivale de toujours à moindre frais, UBS se révélera probablement comme le grand gagnant de cette crise.

Ces évènements récents ont soulevé chez certains clients des questions sur la garantie de leurs dépôts dans leurs établissements financiers.

En France, la garantie des dépôts est de 100 000 €, par déposant et par établissement, pour les liquidités déposées dans une banque et de 70 000 € pour les contrats d'assurance vie ou de capitalisation souscrits auprès d'une compagnie d'assurance.

Ces questions ont également été l'occasion de rappeler les avantages des contrats luxembourgeois.

En effet, la législation du Luxembourg offre d'importantes garanties sur les capitaux placés dans des contrats de droit luxembourgeois

- Le triangle de sécurité : les actifs doivent être déposés sur des comptes bancaires distincts, isolés des actifs de la compagnie d'assurance et de la banque dépositaire. En cas de faillite d'un établissement, le souscripteur récupère ses actifs.
- Le « super privilège » : si un assureur ne peut honorer ses engagements, les souscripteurs seront remboursés en priorité comme créanciers de 1er rang (collectivement). Ils disposent donc d'un « super privilège ».
- Loi Sapin 2 non applicable : la Loi Sapin 2 a été promulgué en France pour éviter l'effet domino connu récemment par la Silicon Valley Bank. Elle permet aux assureurs de geler les rachats sur tous les contrats pendant une période pouvant aller jusqu'à 6 mois. Cette Loi n'est pas applicable aux contrats luxembourgeois.

Autres caractéristiques des contrats luxembourgeois :

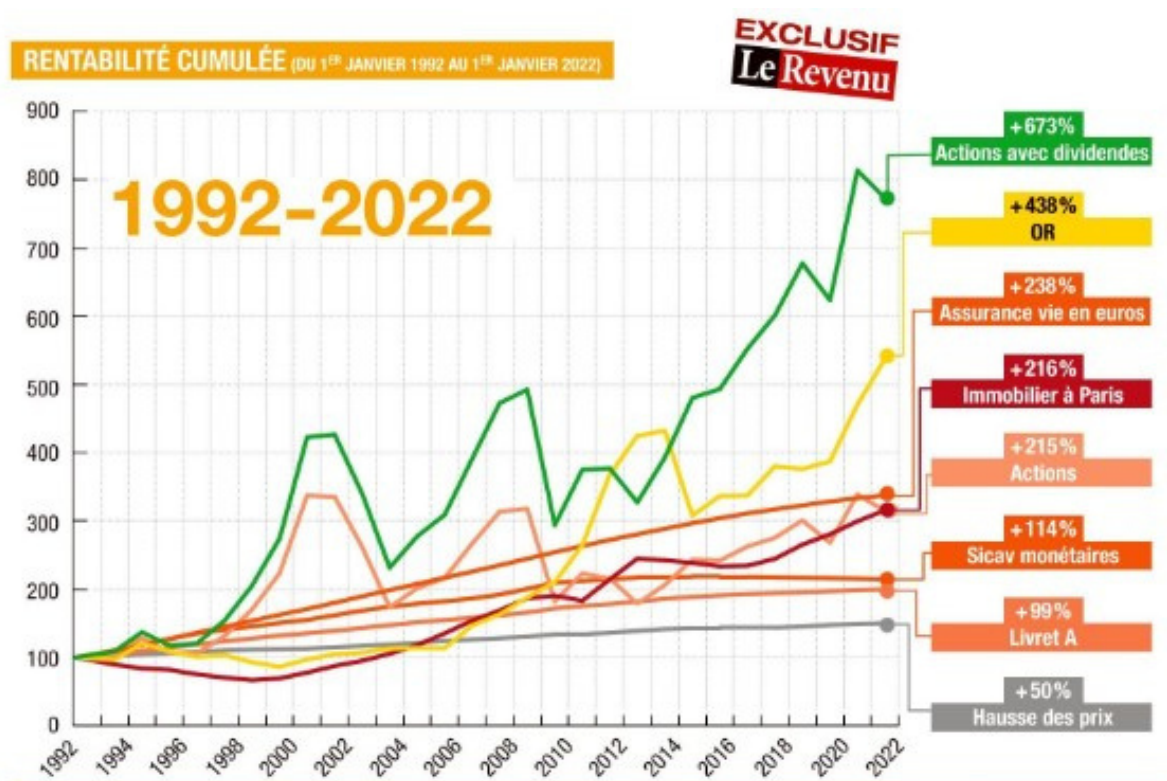
- Montant minimum d'investissement : 250 000€
- Neutralité fiscale du contrat et donc meilleure portabilité internationale
- Multi gestion / multi déposition / multi devises
- Stabilité politique, fiscale et sociale
- Plus grande souplesse de gestion : accès à un large choix d'actifs sous-jacents (plus de 2 000 fonds indiciels disponibles et de nombreux fonds de private equity)

En vertu des règles européennes, la fiscalité applicable aux contrats d'assurance vie et de capitalisation luxembourgeois est identique à celle des contrats français.

Le contrat luxembourgeois est l'enveloppe fiscale la plus appropriée pour protéger son patrimoine financier.

L'APPROCHE ONLY FINANCE

Performances des placements sur 30 ans



Source : Le Revenu

Il est important de noter que les performances des actions sont réalisées grâce aux plus-values, mais aussi grâce aux **dividendes**. Lorsque vous êtes actionnaire d'une entreprise, en tant qu'investisseur particulier, vous avez le droit, au même titre que les investisseurs professionnels, aux dividendes.

D'ailleurs, ces dividendes sont trop souvent oubliés dans les comparaisons. En effet, l'indicateur le plus communément utilisé dans ce genre d'exercice est l'indice phare de la bourse de Paris (le CAC 40), **qui n'inclut pas les dividendes**. Cela n'a pas de sens, c'est exactement comme regarder la performance d'un placement immobilier sans tenir compte des loyers.

L'hebdomadaire Le Revenu ne fait pas cette erreur. Dans le graphique ci-dessus, il utilise le bon indicateur pour la courbe "Actions avec dividendes" qui est l'indice **CAC 40 dividendes réinvestis** (appelé CAC 40 GR). Le CAC 40 sans dividendes réinvestis (indice CAC 40 classique) est lui utilisé comme indicateur pour la courbe "Actions".

PRINCIPAUX INDICATEURS :

Zone	Indices actions	2021	2022	2023	Pays
Europe	Stoxx 600	22,3%	-12,9%	7,8%	Europe
	Euro Stoxx 50	21,0%	-11,7%	13,7%	Zone euro
	CAC 40	28,6%	-9,3%	13,1%	France
	CAC 40 GR	31,9%	-6,7%	13,4%	France avec dividendes
	DAX 30	15,8%	-12,3%	12,0%	Allemagne
	FTSE 100	14,3%	0,9%	2,4%	Royaume-Uni
	FTSE MIB	23,3%	-13,5%	14,4%	Italie
	IBEX 35	7,9%	-5,6%	12,2%	Espagne
Amériques	S&P 500	26,9%	-19,4%	7,0%	Etats-Unis
	Nasdaq Composite	21,4%	-33,1%	16,8%	Etats-Unis Tech.
	Dow Jones Ind. Av.	18,7%	-8,8%	0,4%	Etats-Unis Top 20
	TSX Comp	19,9%	-7,3%	3,7%	Canada
	Bovespa	-11,9%	4,7%	-7,2%	Brésil
Asie	Topix	10,4%	-5,0%	5,9%	Japon
	Nikkei	4,9%	-9,4%	7,5%	Japon
	Shanghai Composite	4,8%	-15,1%	5,9%	Chine
	Hang Seng	-14,1%	-15,5%	3,1%	Hong Kong
	Kospi	3,7%	-24,9%	10,8%	Corée du sud
	ASX 200	13,0%	-5,5%	2,0%	Australie
	Sensex	22,0%	4,4%	-3,0%	Inde
	Autres	2021	2022	2023	Description
Autres	EURUSD	-7,0%	-5,9%	1,3%	Devise Euro vs. Dollar
	US 10Y (écart en bps)	60	237	-41	Taux 10 ans Etats-Unis
	Bund (écart en bps)	39	274	-26	Taux 10 ans Allemagne
	US Corporate Bond	-2,6%	-20,2%	1,8%	Obligations Corp. US
	Euro Corporate Bond	-1,1%	-13,9%	0,2%	Obligations Corp. Europe
	Pétrole WTI (USD)	55,1%	7,0%	-6,0%	Matière première
	Pétrole Brent (USD)	50,2%	10,5%	-7,1%	Matière première
	Once d'or (USD)	-3,7%	-0,1%	7,8%	Matière première
	Cuivre (USD)	25,2%	-13,9%	7,4%	Matière première
	Bitcoin (USD)	63,5%	-64,9%	72,2%	Crypto-monnaie





ONLYFINANCE.FR

Jean-Baptiste Brette

Associé Fondateur

+33 (0)6 20 72 41 42

jbbrette@onlyfinance.fr

Fabien Laurenceau

Associé Fondateur

+33 (0)6 81 05 03 78

flaurenceau@onlyfinance.fr

Si à l'avenir vous ne souhaitez plus recevoir nos messages, merci de nous envoyer un email pour vous désinscrire contact@onlyfinance.fr

Ce document n'a pas de valeur précontractuelle ou contractuelle. Il est remis à son destinataire à titre d'information. Les analyses et/ou description contenues dans ce document ne sauraient être interprétées comme des conseils ou recommandations de la part d'Only Finance. Ce document ne constitue ni une recommandation d'achat ou de vente, ni une incitation à l'investissement. Ce document est la propriété intellectuelle d'Only Finance.